

# *BP Arts du Service et commercialisation en restauration*

**Formation en apprentissage**



## Lignes de Bus - Transports

- Montélimar - Nyons (n°36): ligne régulière (SRADDA 04 75 01 26 57)
- Nyons - Buis les Baronnies (n°39) : ligne scolaire (Petit Nice 04 75 26 35 58)
- Vaison-la-Romaine - Buis les Baronnies: Transport à la demande (La Région AURA: 04 8000 7000)

3, Place du 19 mars 1962 - 26170 BUIS LES BARONNIES

04 75 28 62 18

mfr.buis@mfr.asso.fr

www.mfr-desbaronnies.fr



12

semaines  
à la MFR/an

35

semaines  
en entreprise/an



En 2 ans

Formation par alternance à  
**BUIS LES BARONNIES**



# L'ESPRIT MFR

90 %  
d'internes

## Le + : l'internat

L'internat permet d'apprendre la vie en collectivité, de développer son autonomie. Les **veillées** sont des temps partagés entre les jeunes, autour du sport et des jeux.



## Eramus +

La MFR des Baronniees a le privilège de participer à différents programmes Erasmus. Stage professionnel à l'étranger ou voyage d'étude, l'objectif est de renforcer les compétences des jeunes afin d'accroître leur employabilité, tout en vivant une **expérience** culturelle unique.



Cofinancé par  
l'Union européenne

## Coût de la formation:

Frais de scolarité: Financés par les OPCO

Adhésion: 120€ /an

Interne: 145€/mois de septembre à mai: 1308€/an

Demi-pensionnaire: 80€/mois de septembre à mai: 720€/an



Nom du certificateur: MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE  
Date d'enregistrement de la certification: 30/01/2024

## Objectif:

Exercer des fonctions d'organisation et d'encadrement, de préparation du service et de vente.



Secteur professionnel : Hôtellerie - Restauration

Niveau : 4 -Diplôme acquis : Brevet Professionnel  
Code RNCP: 23588 (lien cliquable vers la fiche France Compétences)

Durée de la formation : 2 ans (70 semaines en entreprise – 24 semaines à la MFR)

Statut : contrat d'apprentissage (formation par alternance)



## Statut et Conditions d'admission :

Avoir un CAP CSHCR, ou domaine équivalent avec un diplôme de niveau 3. L'apprenti(e) devient salarié(e) de l'entreprise. Il est rémunéré à hauteur d'un pourcentage du SMIC, selon son âge et son ancienneté.

## Débouchés:

- Chef de rang ;
- Maître d'hôtel ;
- Serveur (se) en restauration gastronomique ;
- Possibilité de poursuivre une carrière à l'étranger.

## Poursuite d'études:

- BP Barman ;
- BP Sommelier ;
- Possibilité de poursuivre une carrière à l'étranger.

